

## Arrêté 2017 – 18

*Portant délégation de signature au secrétaire général adjoint*

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11;  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université;  
Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,  
Vu l'arrêté 2017-17 portant nomination du secrétaire général adjoint,

### DECIDE :

Article 1 : Monsieur Guillaume HERMARY, secrétaire général adjoint, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, le Professeur Rostane MEHDI, tous actes, pièces, documents, mandatements, décisions et autres, de nature individuelle, à caractère financier et comptable, à l'exception du budget de l'établissement et des décisions budgétaires modificatives.

Article 2 : Monsieur Guillaume HERMARY reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous actes, pièces, documents, décisions et autres, de caractère individuel, relatives à l'organisation des services et de l'affectation des personnels à l'exception des actes relatifs à l'évaluation et la notation des personnels enseignants.

Article 3 : Monsieur Guillaume HERMARY reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous actes, pièces, documents, décisions et autres, de caractère individuel, relatives à la vie étudiante et à l'organisation du service public d'enseignement à l'exception des diplômes et de la désignation des jurys d'examen.

Article 4 : L'arrêté de délégation de signature n°2015-31 en date du 22 juin 2015 au bénéfice de Monsieur Eric ROSTANG et l'arrêté n°2016-09 du 8 juillet 2016 modifiant ce dernier sont tous deux abrogés.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 24 août 2017. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du déléguant ou du délégataire.

Fait à Aix-en-Provence, le 21 juillet 2017.

**Professeur Rostane Mehdi,  
Directeur.**



TRANSMIS AU RECTEUR LE :

21 JUL. 2017

DATE D'AFFICHAGE :

30.08.2017